



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emplois d'avenir

Question écrite n° 37864

Texte de la question

M. Philippe Plisson appelle l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la situation des tuteurs d'emploi d'avenir. Ces personnes sont en charge de la mission d'intégration et d'accompagnement de l'emploi d'avenir dans sa professionnalisation et sa formation, contribuent à l'acquisition par le jeune de compétences et d'aptitudes professionnelles. Ces missions s'ajoutant à celle du poste initial du tuteur, il semble important de valoriser ces nouvelles missions. La possibilité d'intégrer une prime pour les tuteurs d'emploi d'avenir dans la nouvelle bonification indiciaire des maîtres d'apprentissage, au sens de la loi du 17 juillet 1992, serait une réponse à une question récurrente des collectivités territoriales souhaitant encourager et reconnaître l'investissement fourni par les tuteurs. L'intégration d'une telle prime pour les tuteurs d'emploi d'avenir dans la nouvelle bonification indiciaire serait également une garantie de l'équité entre les différentes collectivités territoriales. Aussi, il lui demande quel serait le positionnement du Gouvernement quant à l'attribution d'une telle prime.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37864

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9885

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)